

Séance du 19 Octobre 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, M. Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Peyrucq, M. Larralde, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Pommiez à M. Millet-Barbé, Mme Durruty à Mme Favoreu-Dumas, M. Massé à M. Delas, M. Trunet à M. Escapil-Inchauspé, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray.

ABSENT : /

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : **AFFAIRES FONCIERES - Déclassement du domaine public communal de la parcelle CD 110 située sur le site de Glain**

M. ETCHEGARAY le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Sur le site de GLAIN, la Commune de Bayonne a créé un grand parc de stationnement à proximité immédiate du centre ancien, permis sur ce même site l'implantation d'activités de loisirs (cinéma et projet de bowling) et ouvert une structure permettant d'accueillir les associations (maison des associations).

C'est ainsi que l'implantation d'une unité de restaurant et d'une discothèque à l'entrée du parking viendrait conforter la vocation de ce site.

La concrétisation de cette opération nécessite au préalable le déclassement d'un délaissé de voirie comportant un cheminement piéton, des plantations ainsi que dix places de stationnement longitudinales situées le long de l'allée de Glain.

C'est la raison pour laquelle une enquête publique préalable au déclassement du domaine public communal s'est déroulée en Mairie de Bayonne du jeudi 30 août 2006 au vendredi 14 septembre 2006 inclus en application de l'arrêté municipal du 08 août 2006.

Au terme de ladite enquête, le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable au déclassement concerné.

Je vous demande donc, en application de l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, de bien vouloir prononcer le déclassement de ladite parcelle (partie de la parcelle CD 110) pour une surface d'environ 1 550 m² selon le plan annexé ainsi que sa désaffectation à l'usage du public.

Adopté.

Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave votent contre.

Mme Peyrucq, M. Larralde s'abstiennent.

Mme Baratchart-Damestoy s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.